



La vie à Audrix

Éditorial



D'un passé lointain à aujourd'hui, ceux-ci ont ouvert et écrit les pages de moments intenses et chaleureux.

A l'épreuve du temps qui passe, du stockage des informations de notre connaissance qui devaient se situer quelque part dans « les nuages » pour reprendre les désirs des grandes entreprises informatiques, le journal la Vie à Audrix a bien la tête sur les épaules pour garder en mémoire nos instants, et offrir en héritage notre histoire aux enfants du futur audrixois.

Face à une catastrophe terrible que peut être la perte de sa mémoire, le journal conserve cette mémoire vivante et commune pour la partager et la transmettre en souvenir de tous ceux qu'on aime.

Bonne lecture à tous.

Et très bon été, dans la fête et la bonne humeur.

Le comité de rédaction.

Sommaire

Éditorial

Le billet du Maire

Informations municipales

Activités municipales

Commémorations

État civil

Vie associative:

- APPEL
- Lavikiva
- Retour aux sources
- Musique en Périgord
- Les P'tits d'Hommes
- AAA
- Amicale Laïque

Vie économique:

- ◆ Evolution de la conjoncture économique en Sarladais

Mémoire de la commune:

- Hubert Verdier le puisatier, au fil des souvenirs
- Audrix autrefois, démographie et généalogie

Revue de presse

Libres propos

Contes et rimes

Récréation

Billet du Maire

L'hiver n'aura pas été trop rigoureux cette année. Ni trop long.

Nous avons bénéficié, à partir de la fin mars, d'un été avant l'heure, avec un printemps très chaud et, malheureusement, trop sec. A la mi-mai, cette combinaison de chaleur et de sécheresse a conduit les services de l'Etat à ajouter, à la liste des départements déjà en vigilance pour l'usage d'eau (alerte sécheresse niveau 3), celui de la Dordogne, et les météorologues, dans leurs prévisions, se sont accordés pour annoncer le même été caniculaire qu'en 1976.

Le permis de construire de la salle socio-culturelle et de l'extension du Pôle de l'Enfance est obtenu. Maintenant que les aides de l'Etat et du Conseil Général, incluant celles du Contrat d'objectif, sont acquises, un dossier de financement a pu être ouvert au niveau de l'Europe. En ce qui concerne la Région, nous avons demandé une dérogation car ces subventions ne sont accordées qu'aux communautés de communes et non pas aux seules communes. Au vu des résultats très encourageants du Pôle de l'enfance et du projet envisagé, la CAF nous propose, également, sa participation.

A l'automne, les appels d'offre vont être lancés. Cela nous permettra, je l'espère, dès le début de l'année prochaine, d'engager les premiers travaux.

Que de bonnes nouvelles !

La réforme des territoires nous touche de plein fouet.

Audrix, tout comme Saint-Chamassy par ailleurs, se situe entre deux communautés de communes : celle de la Vallée de la Dordogne (à laquelle nous sommes rattachés), avec Saint-Cyprien et celle de Terre de Cro-Magnon, avec Le Bugue. L'Etat nous a demandé de nous prononcer et de délibérer sur la position que nous souhaitons adopter dans l'intérêt de nos administrés.

Quoiqu'il en soit, il faut espérer que ces nouveaux regroupements ne viendront pas alourdir le fonctionnement de nos communes, ni peser encore davantage sur la fiscalité de ses habitants. Souvent, en effet, les grands changements ne nous exemptent pas de ce genre de mauvaise surprise.

Audrix, depuis plus de quinze ans, s'est attaché, et cette année encore, à ne pas augmenter ses taxes locales et voudrait pouvoir conserver longtemps cette conduite.

Avec l'arrivée des vacances, pour beaucoup, nous tenons à remercier le Comité des fêtes municipal d'Audrix qui œuvre, avec sérieux, et pas seulement à l'approche des beaux jours, mais tout au long de l'année, pour organiser, coordonner et mettre en place les manifestations et activités diverses et variées avec les associations de la commune.

Moments de rencontre et de partage, instants de détente et de plaisir offerts aux audrixiennes et aux audrixiens pour sortir du quotidien, et proposés à tous ceux qui se plaisent à venir et revenir dans notre petit village, prisé par tant de vacanciers friands d'authenticité.

Bon été festif et musical à toutes et à tous.

***Le Maire,
Claude Thuillier***

Informations municipales

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

♦ Séance du 11 février 2011

- *Construction Salle d'animation et de restauration / extension du centre de loisirs – Demandes de subvention*

Le permis de construire a été déposé le 30 décembre 2010.

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès des services de l'Etat, du Conseil Général et auprès de la communauté de communes de la Vallée de la Dordogne.

Un dossier d'inscription au contrat de Pays du Périgord Noir a été transmis son avis formalisé étant indispensable à la demande de subvention au titre du FEADER.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un nouveau dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR en remplacement de la demande de subvention au titre de la DGE (en 2011, la DETR est créée et résulte de la fusion de la DGE et de la DDR), auprès du FEADER et de la Région.

Décision adoptée à l'unanimité

- *Logements communaux – Augmentation des loyers*

Les montants des loyers des logements communaux n'ont pas été augmentés en 2010. L'indice de référence des loyers pris au 3^{ème} trimestre 2010 est de 118,70, impliquant une augmentation des loyers de 1,10 % sur les 2 dernières années.

Décision adoptée à l'unanimité

- *Compte administration 2010 – Budget communal*

Le compte administratif 2010 fait apparaître :

Fonctionnement :

- Dépenses :	204 837,21 €
- Recettes :	300 889,76 €
- Résultat 2010 :	96 052,55 €
- Excédent 2009 reporté :	123 976,64 €

↳ Excédent cumulé d'exploitation 2010 : **220 029,19 €**

Investissement :

- Dépenses :	49 225,60 €
- Recettes :	5 976,00 €
- Résultat 2010 :	- 43 249,60 €
- Excédent 2009 reporté :	92 739,40 €

↳ Excédent cumulé d'investissement 2010 : **49 489,80 €**
(Restes à réaliser : 243 450 €)

- *Compte administratif 2010 – Budget annexe Ateliers relais*

Le compte administratif 2010 fait apparaître :

Fonctionnement :

- Dépenses :	720,55 €
- Recettes :	3 840,10 €
- Résultat 2010 :	3 119,55 €

↳ Excédent cumulé d'exploitation 2010 : **3 119,55 €**

Investissement :

- Dépenses :	4 696,71 €
- Recettes :	1 127,00 €
- Résultat 2010 :	- 3 569,71 €
- Reprise déficit 2009 :	9 659,85 €

↳ Déficit cumulé d'investissement 2010 : **49 489,80 €**

- *Compte administratif 2010 – Budget annexe assainissement*

Le compte administratif 2010 fait apparaître :

Fonctionnement :

- Dépenses :	8 141,41 €
- Recettes :	10 864,79 €
- Résultat 2010 :	2 723,38 €
- Reprise déficit 2009 :	831,29 €

↳ Excédent cumulé d'exploitation 2010 : **1 892,09 €**

Investissement :

- Dépenses :	205 490,51 €
- Recettes :	251 782,15 €
- Résultat 2010 :	46 291,64 €
- Reprise déficit 2009 :	24 891,64 €

↳ Excédent cumulé d'investissement 2010 : **21 400,00 €**

- *Compte administratif – Budget annexe service des eaux*

Le compte administratif 2010 fait apparaître :

Fonctionnement :

- Dépenses :	55 611,10 €
- Recettes :	50 617,03 €
- Résultat 2010 :	- 4 994,07 €
- Excédent 2009 reporté :	277,82 €

↳ Déficit cumulé d'exploitation 2010 : **4 716,25 €**

Investissement :

- Dépenses :	19 847,82 €
- Recettes :	8 087,99 €
- Résultat 2010 :	- 11 759,83 €
- Excédent 2009 reporté :	19 420,89 €

↳ Excédent cumulé d'investissement 2010 : **7 661,06 €**

- *Comptes de gestion 2010*

Les membres du conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclarent que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2010, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

-Mandatement des dépenses d'investissement

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités et de l'article 108 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 qui modifient l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2010 : 270 738 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 50 000 € (< 25% x 270 738 €.)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus et autorisent le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2011 dans la limite de 50 000 avant le vote du budget 2011.

Décision adoptée à l'unanimité

-Remboursement du SIPEP à la commune de Audrix

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le SIPEP Vézère-Dordogne a accepté par délibération en date du 11 décembre 2009 de racheter à la commune la conduite construite en 2003 pour relier le château d'eau au réservoir de Saint Georges.

Cette canalisation a été intégrée au réseau de production du SIPEP car elle alimente le château d'eau d'Audrix qui dessert les communes de Audrix et Saint Chamassy.

Le SIPEP a demandé un étalement du règlement sur 5 ans et versera sur présentation d'un titre de recette, 1/5^{ème} du montant de 2010 à 2014 soit 4 607,80 € par an.

Monsieur Le Maire propose d'imputer cette recette à l'article 7078 du budget annexe « service des eaux ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité, acceptent la proposition de Monsieur le Maire d'imputer cette recette à l'article 7078 du budget annexe « service des eaux » et mandatent Monsieur le Maire pour faire appliquer cette décision et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Décision adoptée à l'unanimité

-Questions diverses

◆ Monsieur le Maire informe les membres du conseil

municipal que face à la dégradation du réseau de France Télécom sur la commune, le 1^{er} adjoint a transmis un courrier à la direction régionale de France Télécom avec des copies au Conseil Régional, conseil Général et SDE. Nous avons reçu depuis un courrier du Président du Conseil Général qui a également adressé un courrier pour soutenir notre demande.

Depuis France Télécom s'est engagé à installer des lignes et à étudier les possibilités de raccordement à Internet.

◆ Monsieur le Maire présente le projet du CAUE qui consiste mettre en ligne sur le site du CAUE le village d'Audrix en 3D en étudiant son passé, son évolution et sera un support de prospection pour l'avenir.

La commune a été choisie car elle répond aux critères de choix pertinents : bourg dense, chargé d'histoire, en évolution et avec une certaine pression foncière. Elle est située dans un territoire dynamique de la vallée de la Vézère. Il existe de nombreuses documentations et des « personnes ressources » à disposition.

◆ Séance du 1er avril 2011

-Fonctionnement voirie intercommunale 2011 : convention de mise à disposition

Monsieur le Maire donne lecture de la convention annuelle de mise à disposition de personnel à intervenir entre la commune de Audrix et la communauté de communes de la Vallée de la Dordogne pour le fonctionnement de la voirie intercommunale 2011.

Décision adoptée à l'unanimité

-Projet Grand Site Vallée de la Vézère : extension du périmètre de la zone protégée

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu de la communauté de communes la carte d'orientation pour l'évolution des protections réglementaires sur la commune de Audrix dans le cadre du projet grand site Vallée Vézère.

Après avoir pris connaissance de la carte et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de demander une extension de zone « site inscrit » (jaune) comme zone tampon en périphérie de la zone « site classé » (vert), en particulier les lieux-dits suivants : Le Colombet, Lacépède, Le Marat, Le Coustalou ; et mandatent Monsieur le Maire pour en informer Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Dordogne et l'Animateur Développeur du Projet Grand Site Vallée Vézère

Décision adoptée à l'unanimité

-Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune avait prévu la création d'une « Zone d'aménagement différé » au lieu-dit « Mérigou », parcelle cadastrée section B2 n° 715 d'une

superficie de 3 136 m², pour constituer une réserve foncière en prévision des travaux à envisager pour la création d'un nouveau château d'eau.

Il précise par ailleurs que Monsieur le Sous Préfet de Sarlat lui a confirmé que le périmètre et la destination souhaitée sont compatibles avec le zonage de la carte communale approuvée par arrêté préfectoral du 4 juin 2007 et permet d'instituer un droit de préemption urbain.

Décision adoptée à l'unanimité.

-Convention d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu de Monsieur Florian BOUTEAU, producteur de légumes bio à Audrix, une demande de vente à l'étalage le mardi matin sous la halle en même temps que la vente du pain cuit dans le four communal.

Il propose d'établir une convention d'occupation du domaine public et donne lecture du projet de convention à intervenir entre Monsieur Bouteau et la commune.

Il propose un prix de redevance annuelle de 50 euros et de laisser 3 mois d'essai à Monsieur Bouteau avant que celui s'acquitte de la redevance.

Décision adoptée à l'unanimité.

-Renouvellement contrat à durée déterminée

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler l'emploi du contrat à durée déterminée de Madame GRIMALD pour une durée de 1 an à temps non complet pour 2 heures par semaine à compter du 1er mai 2011 jusqu'au 30 avril 2012 afin d'effectuer l'entretien des locaux de la mairie.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 244 / majoré 295.

Décision adoptée à l'unanimité.

-Embauche contrat aidé par l'Etat

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a assisté le 1^{er} février dernier à une réunion de Monsieur le Sous Préfet sur les contrats aidés.

Il précise que pour 2011, les montants des aides de l'Etat pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) s'élèvent à 70% pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

Après avoir pris contact avec les services de Pôle Emploi, il s'avère que des fonds sont débloqués notamment pour les collectivités qui proposent des contrats de 35 heures hebdomadaires sachant que l'exonération de charges porte sur la totalité des heures. Monsieur le Maire rappelle que, l'été, un des 2 agents du service technique est affecté exclusivement à la piscine municipale, et que le second ne travaille que 20 heures.

Compte tenu d'une grande fréquentation touristique l'été sur la commune, Monsieur le Maire propose d'embaucher une personne supplémentaire pour le service technique et l'accueil de la piscine en contrat aidé à 35 heures hebdomadaires et de déposer une demande auprès des services de Pôle Emploi de Sarlat.

Décision adoptée à l'unanimité.

-Cabine téléphonique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la cabine téléphonique près de l'église ne sert plus car elle est débranchée, mais demande malgré tout de l'entretien.

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté par la commune de Meyrals qui serait intéressée de la récupérer dans le cadre de son aménagement de bourg.

Le conseil municipal propose un prix de vente de 100 euros.

Décision adoptée à l'unanimité.

-Budget annexe « Ateliers relais » : affectation du résultat

Les membres du conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 et constatant que le compte administratif 2010 présente un excédent de fonctionnement de 3 119,55 euros, décident d'affecter le résultat comme suit : au compte 1068 : 3 119,55 euros.

Décision adoptée à l'unanimité.

-Budget primitif 2011 du budget annexe « Ateliers relais »

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal, chapitre par chapitre, du budget primitif 2011 du budget annexe « Ateliers relais » dont le total s'élève en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement, à la somme de 15 571,59 €

- en investissement, à la somme de 18 156,31 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent le budget primitif 2011 du budget annexe « Ateliers relais » comme présenté par Monsieur le Maire.

Décision adoptée à l'unanimité.

-Budget primitif du budget annexe « Service des eaux »

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal, chapitre par chapitre, du budget primitif 2011 du budget annexe « Service des eaux » dont le total s'élève en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement, à la somme de 47 604,24 €

- en investissement, à la somme de 20 349,05 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent le budget primitif 2011 du budget annexe « Service des eaux » comme présenté par Monsieur le Maire.

Décision adoptée à l'unanimité.

-Budget primitif du budget annexe « Assainissement »

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal, chapitre par chapitre, du budget primitif 2011 du budget annexe « Assainissement » dont le total s'élève en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement, à la somme de 12 438,16 €

- en investissement, à la somme de 21 400,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent le budget primitif 2011 du budget annexe « Ateliers relais » comme présenté par Monsieur le Maire.

Décision adoptée à l'unanimité.

♦ Séance du 29 avril 2011

-Carrière de campagne – demande d'autorisation d'exploitation, de renouvellement et de modification des conditions d'exploitations

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'ouverture d'une enquête publique dont l'objet est cité ci-dessus.

Il précise que, dès l'ouverture de l'enquête, le conseil municipal de Audrix, dont le territoire est situé dans le rayon d'affichage, doit délibérer sur la demande d'autorisation sollicitée.

Monsieur le maire présente les cartes aux membres du conseil et souligne qu'il a eu de nombreux échanges avec les élus locaux, notamment dans le cadre du projet Grand Site Vallée Vézère.

Tout le monde s'accorde à dire que c'est l'impact visuel qui pose problème.

Le projet porte sur un renouvellement, une extension et une modification des conditions d'exploitation.

Les dossiers de demande d'installation classée sont obligatoires et, afin de recueillir des avis par rapport au droit de l'environnement, sont divisés en 2 parties : une étude de dangerosité et une étude d'impact avec les mesures de prévention.

Les membres du conseil municipal décident d'étudier le résumé non technique de l'étude d'impact :

Propos préliminaire (page 2) : comment sera vérifié que le concasseur mobile ne fonctionnera que 3 mois par an ?

Remarques sur les mesures de prévention :

- Sol et sous-sol (page 15) :

Pas de précision sur la hauteur des banquettes.

Pas d'indication sur la périodicité et la vérification « entretien »

Comment vérifier que ces travaux seront effectués ?

-Eaux superficielles (page 16) :

L'eau blanche pendant les orages indique que le fossé se déverse bien dans la Vézère. Il serait intéressant de connaître l'impact d'un rejet calcaire dans une eau de rivière.

Par qui et comment vérifier que ces mesures de prévention seront respectées ?

- Eaux souterraines (page 17) :

Il n'est pas fait référence à la proximité de la faille jurassique (réserve d'eau du secteur)

- Sites et paysages (page 18) :

Manque de précision sur le projet de remise en état, quand ?

Attention: Co-visibilité avec Audrix depuis le site remarquable du Gouffre de Proumeyssac

- Milieu naturel (page 19) :

Le document ne fait référence qu'aux hiboux et aux millepertuis alors qu'il existe la présence d'autres espèces animales et végétales.

-Environnement humain et socio-économique/commodité du voisinage (page 20) :

Le nombre d'emplois n'est pas précisé

Aucune précision sur le niveau sonore

Attention: Impact touristique vis-à-vis du château de Campagne.

Page 21 (suite environnement humain socio économique)

La piste forestière a déjà été déplacée une première fois
Limitation de la quantité d'explosifs : aucune précision sur l'intensité, la fréquence des contrôles.

Il serait intéressant de savoir si des mesures ont été prises par rapport aux vibrations sur les habitations actuelles et si elles ont provoqué des dommages. Cela permettrait d'avoir du recul.

- Biens matériels et patrimoine culturel

Impact visuel important à ne pas négliger

- Remise en état (page 23) :

Contraire au respect légal de la remise en état avec un engagement écrit

Insister sur le respect de vieillissement des fronts de taille, qui à ce jour n'est pas respecté.

Divers :

S'agit-il bien de la dernière demande d'extension ?

Inciter à reboiser avec de la bonne terre dès que le 1er front de taille est exploité.

Au regard de ces interrogations, observations et préconisations, et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à condition que soient expressément respecter les mesures de prévention, à la demande d'autorisation de renouveler, étendre et modifier les conditions d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de calcaire, sur la commune de Campagne, présentée par la société Hérault et Cie, au titre des installations classées pour l'environnement.

Contre: 1- abstention: 1 - Pour: 7

-Rapport d'activités 2010 du syndicat intercommunal de production d'eau potable Vézère- Dordogne (SIPEP)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu, du Président du SIPEP, le rapport d'activités de l'exercice 2010.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport.

Après lecture, les membres du conseil sont invités à se prononcer.

Le rapport n'appelant aucune observation et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le rapport d'activités de l'exercice 2010 du SIPEP Vézère-Dordogne et mandatent Monsieur le Maire pour en informer le Président du SIPEP.

Décision adoptée à l'unanimité

-Budget principal / Affectation du résultat

Il est constaté que le compte financier 2010 présente :

- un excédent cumulé d'exploitation de 220 029,19 €

- un excédent cumulé d'investissement de 49 489,40 €

- un besoin net de la section d'investissement, considérant les restes à réaliser 2010 de 193 960,60 €

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent au 31/12/2010

- Affectation à l'excédent de fonctionnement capitalisé : 193 960,60 € En réserve (compte 1068)
- Résultat d'exploitation reporté : 26 068,59 € (Compte 002).

- *Vote des taux 2011*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que seul le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties correspond au taux voté antérieurement sans appliquer de correction dans le cadre de l'application de la réforme de la taxe professionnelle.

En effet, les taux affichés au titre de l'année 2010 sur l'état de notification des taxes (état 1259) sont, selon le cas, les taux votés en 2010 ou des taux de référence recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

Si la commune ne vote pas de hausse de fiscalité, cela ne devrait pas avoir d'impact pour les contribuables.

Monsieur le Maire présente les taux :

Taxes	Taux 2010	Taux de référence 2011	Taux proposés
Taxe d'habitation	5,96 %	11,72 %	11,72 %
Taxe foncière (bâti)	4,96 %	4,96 %	4,96 %
Taxe foncière (non bâti)	75,31 %	78,96 %	78,96 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	(TP) 10,62 %	19,31 %	19,31 %

Décision adoptée à l'unanimité.

- *Subventions 2011*

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes et précise que les membres du conseil impliqués dans les associations concernées ne peuvent pas prendre part au vote :

- ACCOLADE : 50 €
Exprimé : 8/9 - adopté à l'unanimité
- AMICALE LAÏQUE : 200 €
Exprimé : 8/9 – adopté à l'unanimité
- ASSOCIATION MUSIQUE EN PERIGORD : 1 500 €
Exprimé : 9/9 – adopté à l'unanimité
- ASSOCIATION ANIMATION AUDRIX : 300 €
Exprimé : 7/9 – adopté à l'unanimité
- ASSOCIATION POINT ORG : 160 €
Exprimé : 9/9 – adopté à l'unanimité
- CRECHE PARENTALE ST CYPRIEN : 100 €
Exprimé : 9/9 – adopté à l'unanimité
- ECOLE DE RUGBY LE BUGUE : 100 €
Exprimé : 9/9 – adopté à l'unanimité
- ENFANTS DES 2 RIVIERES : 150 €

Exprimé : 8/9 – adopté à l'unanimité

- FNATH : 20 €

Exprimé : 9/9 – adopté à l'unanimité

-JUDO CLUB BUGUOIS : 30 €

Exprimé : 9/9 – adopté à l'unanimité

-KARATE CLUB LE BUGUE : 30€

Exprimé : 9/9 – adopté à l'unanimité

-LAVIKIVA : 200 €

Exprimé : 7/9 – adopté à l'unanimité

-PROJET GRAND SITE VALLEE VEZERE : 500 €

Exprimé : 8/9 – adopté à l'unanimité

-RETOUR AUX SOURCES : 100 €

Exprimé : 8/9 – adopté à l'unanimité

-TWIRLING BATONS LE BUISSON : 80 €

Exprimé : 8/9 – adopté à l'unanimité

-VELO CLUB BUGUOIS : 30 €

Exprimé : 9/9 – adopté à l'unanimité

- PARTICIPATION VOYAGES SCOLAIRES :

50 euros par an et par enfant soit 350 €

Exprimé : 8/9 – adopté à l'unanimité

-*Budget principal – Budget primitif 2011*

Monsieur le Maire donne lecture, aux membres du conseil municipal, chapitre par chapitre, du budget primitif 2010 de la commune dont le total s'élève en dépenses et en recettes :

en fonctionnement, à la somme de 309 319,59 €

en investissement, à la somme de 864 274,35 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent le budget primitif 2011 du budget principal comme présenté par Monsieur le Maire. Décision adoptée à l'unanimité.

-*Alignement*

Devant le nombre grandissant des nouvelles constructions, il devient nécessaire de mettre en place des règles d'alignement pour les clôtures et les haies végétales par un arrêté déterminant clairement les distances à respecter et informer les administrés des formalités obligatoires à accomplir en la matière.

Concernant les clôtures et les haies végétales :

Les constructions de clôtures ou les plantations de haies végétales sont soumises à une **demande d'alignement en mairie** et doivent se trouver :

-pour la voie communale d'Audrix à Saint Cyprien, à 5 mètres de l'axe de la route

-pour les autres voies, à 4 mètres de l'axe de la route

Dans la zone du bourg, l'arrêté s'applique si c'est possible. Dans le cas contraire, chaque demande sera étudiée par la commission urbanisme.

Pour la route départementale, de la sortie du bourg vers le Bugue, les demandes d'alignement doivent être demandées auprès des services de l'Etat

Concernant l'accès au domaine public :

Les accès sur le domaine public ne doivent pas entraver les écoulements pluviaux et les portails doivent être implantés :

-pour toutes les voies, à 5 mètres du bord de la route.

Dans la zone du bourg, l'arrêté s'applique si c'est

possible. Dans le cas contraire, chaque demande sera étudiée par la commission urbanisme.

Décision adoptée à l'unanimité.

-Terrain travaux assainissement collectif

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de la mise en place de l'assainissement collectif, le tabouret destiné à la maison de Monsieur et Madame Knight a été mal posé.

La seule solution pour remédier à cette situation est de faire des travaux sur le terrain de Monsieur et Madame Baffoil qui préfèrent vendre la petite bande de parcelle à la commune plutôt que de signer une servitude de passage. Cette parcelle deviendra un chemin communal.

La superficie du terrain nécessaire est de 85 mètres de long environ sur 3 mètres de large.

Monsieur et Madame Baffoil propose un prix de vente forfaitaire de 4 500 euros.

Monsieur le Maire propose que les services de la mairie se chargent de l'acte administratif et précise qu'il faut désigner un adjoint pour la signature de l'acte car dans ce cas le Maire reçoit et authentifie l'acte.

Décision adoptée à l'unanimité.

-Convention d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils l'avaient autorisé, à la séance dernière, d'établir une convention d'occupation du domaine public avec Monsieur Bouteau pour que celui-ci puisse vendre les légumes de sa production le mardi matin en même temps que la vente du pain cuit dans le four communal.

Un autre producteur d'Audrix, Monsieur Delmas, pourrait vendre en même temps que Monsieur Bouteau.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Décision adoptée à l'unanimité.

♦ Séance du 17 juin 2011

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Année 2010

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu du SMICTOM Lalinde – Le Buisson le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2010.

Monsieur le Maire en donne les principales informations et le met à disposition de l'assemblée afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le conseil municipal approuve le rapport du SMICTOM Lalinde – Le Buisson sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2010, mandate Monsieur le Maire pour en informer Monsieur le Président du SMICTOM Lalinde – Le Buisson et met ce rapport à la disposition du public

Décision adoptée à l'unanimité.

-Programme environnemental des réseaux d'opérateurs téléphoniques –Lieu-dit Lescot

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux

qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le Syndicat Départemental a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications « FRANCE TELECOM », qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunication aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention.

Or, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunication, ce qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

Conformément aux accords intervenus au niveau départemental, il est rappelé que les études et les travaux de génie civil, à savoir tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du Syndicat Départemental et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Ainsi le projet présenté à cet effet par le Syndicat Départemental prévoit les travaux suivants :

- Travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambre de tirage) pour un montant TTC de 10 636.39 € incluant les frais de gestion conservés par le Syndicat Départemental
Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux sera réglé par le Syndicat Départemental à l'entreprise. La collectivité devra rembourser ces sommes, à raison de 50% à la commune et le solde à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui sera adressé à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées.

Monsieur le Maire s'engage, au nom de la commune, à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues.

La commune s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui est présentée et, en général, faire le nécessaire pour le bon accomplissement de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Désigne, en vertu des dispositions prévues à l'article 2 de la loi MOP, le Syndicat Départemental en qualité de maître d'ouvrage désigné, pour faire réaliser, pour le compte de la commune, les travaux suivants : Lescot tels qu'ils figurent sur les plans et devis qui ont été présentés.
Approuve les plans et devis estimatifs relatifs aux travaux,
S'engage à rembourser au Syndicat Départemental les sommes dues, à raison de 50% à la commande et le solde à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui sera adressé à la commune à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées.

S'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de AUDRIX.

Accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de l'opération et notamment la convention d'opération tripartite qui est soumise.

Décision adoptée à l'unanimité.

-Tablées nocturnes d'Audrix

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, dans le cadre des marchés de producteurs de l'été, l'association de producteurs a décidé de ne plus adhérer à la marque « Marchés de producteurs de pays » de la Chambre d'Agriculture.

C'est l'Association Animation Audrix qui reprendrait la gestion de ces marchés nocturnes sous l'appellation « Tablées nocturnes d'Audrix ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne son accord à l'Association Animation Audrix pour organiser les « Tablées nocturnes d'Audrix » tous les samedis soirs de juillet et août dans les mêmes conditions que les marchés de producteurs des années précédentes;

- demande à l'Association Animation Audrix d'établir un règlement des marchés;

- mandate Monsieur le Maire pour prendre un arrêté fixant les modalités et faire appliquer ces décisions.

Décision adoptée à l'unanimité

-Régime indemnitaire des régisseurs de recettes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales. Le cas échéant, une indemnité de responsabilité peut également être allouée aux suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'allouer une indemnité de responsabilité au régisseur titulaire de la régie de recettes aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre soit 110 € pour l'année 2011;

- dit qu'une indemnité de responsabilité pourra, le cas échéant, être allouée au régisseur suppléant dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006;

- charge Monsieur le Maire d'arrêter les montants individuels à verser aux agents concernés.

Décision adoptée à l'unanimité.

-Avis Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire rappelle que la loi de réforme des collectivités territoriales votée le 15 décembre 2010 vise l'achèvement, la simplification et la rationalisation de la

carte intercommunale.

Il rappelle également que, par courrier recommandé en date du 15 avril, Madame la Préfète de la Dordogne a transmis son projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Dordogne. Il indique que les collectivités ont un délai de 3 mois pour se prononcer, à défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable.

Il résume les principaux points du schéma proposé par Madame la Préfète le 8 avril dernier.

Conformément à la loi RCT du 15 décembre 2010, le conseil municipal est sollicité pour avis sur les propositions du SDCI intéressant la commune de Audrix.

Avant de délibérer, les membres du conseil municipal s'interrogent sur plusieurs points:

Comment seront représentées les petites communes pour qu'elles le soient de façon équitable ?

Quelle sera la méthode utilisée pour désigner le ou les représentants des petites communes ?

Pourquoi propose-t-on d'intégrer les communes de Plazac et Peyzac le Moustier alors que les communes de Paunat et Limeuil qui font partie du bassin de vie du Bugue ne sont pas intégrées à ce futur territoire ?

Concernant l'éducation :

La grande majorité des enfants de Audrix intègrent le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de St Chamassy – Alles – Limeuil – Paunat et Le Bugue.

Toutes ces écoles sont rattachées de façon obligatoire au collège du Bugue :

- Les transports scolaires sont organisés en ce sens;

- Les projets pédagogiques (projets d'école) de tout ce secteur sont harmonisés en fonction du projet d'établissement du collège du Bugue.

Les enfants et adolescents de notre secteur de collège ont souvent un profil similaire (habitation dispersée, centres sportifs et culturels éloignés), c'est la raison pour laquelle les orientations pédagogiques et les projets éducatifs des établissements scolaires se doivent d'être communs.

D'ailleurs, les enseignants de ce secteur et autres partenaires de l'Education Nationale travaillent dans ce sens en ayant déterminé depuis longtemps un territoire cohérent.

Par ailleurs, la commune d'Audrix a historiquement une expérience à partager :

Rattachée à la communauté de communes de la Vallée de la Dordogne dans le cadre d'un projet du centre de loisirs, toutes les activités scolaires, professionnelles, culturelles, commerciales sont cependant restées tournées vers le Bugue.

D'autre part, le territoire de la commune de Audrix est rattaché à la commune du Bugue pour :

- la gendarmerie

- les pompiers

- la scolarisation des jeunes

- l'aide sociale et maison de retraite

- le tourisme (d'ailleurs le gouffre de Proumeyssac a

son adresse touristique au Bugue).

En conclusion :

La commune de Audrix envisage donc, d'un bon œil, le regroupement des 2 communautés de communes (proposition n° 23) du projet de SDCI en espérant que sa construction soit cohérente et qu'elle prenne en compte l'ensemble des communes qui constituent ce territoire de bassin de vie et à l'identité touristique forte.

La commune de Audrix insiste sur le bien-être des citoyens dans leur bassin de vie. Après expérience, il est clair que l'acceptation de leur territoire est essentielle. La notion d'identité de chaque commune, l'appartenance et les liens que la population noue au quotidien contribueront à l'épanouissement de tous. On se doit d'en tenir compte.

Le conseil municipal considérant :

- l'exposé ci-dessus
- la réalité du territoire vécu (carte de la Préfecture)
- que la commune de Audrix appartient au bassin de vie du Bugue (carte de la Préfecture et source INSEE)
- l'homogénéité touristique du territoire et le travail en commun déjà engagé dans ce domaine
- que la vie économique, les activités scolaires, professionnelles, commerciales et artisanales des habitants de Audrix sont tournées vers le Bugue.

En ce qui concerne la première partie des propositions intitulée « intercommunalité de projet », la commune de Audrix est concernée par la proposition n°23 qui stipule :

« Fusion de la communauté de communes de la Vallée de la Dordogne, de la communauté de communes Terre de Cro Magnon, du SI études et aménagement du pays des deux vallées (...), du SI d'action sociale de St Cyprien (...), du SI d'action sociale du Bugue, du SIVOS Journiac, Mauzens et Miremont, du SIVOS de Coux et Bigaroque et Mouzens, du SIGEP de St Cyprien (...) avec intégration des communes de Plazac et de Peyzac le Moustier.

Concernant la fusion de la communauté de communes de la Vallée de la Dordogne avec la communauté de communes Terre de Cro Magnon :

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- émet un avis défavorable à la procédure de fusion proposé par le SDCI compte tenu d'une trop grande discordance de compétences constituant des points de divergence fondamentale, d'un délai actuellement trop court pour se positionner de manière constructive et dans la mesure où chacune des 2 communautés dépasse déjà le seuil minimum légal des 5000 habitants.
 - émet un avis favorable au projet de périmètre formé par le rapprochement des 2 communautés avec une procédure de dissolution et de recréation pour la

redéfinition des compétences optionnelles.

- émet un accord de principe à l'intégration des communes de Plazac et de Peyzac le Moustier sous réserve d'un accord de principe des assemblées délibérantes des 2 communes concernées.
- décide de demander à être rattaché à la communauté de communes Terre de Cro Magnon si le rapprochement des 2 communautés n'a pas lieu compte tenu des arguments énumérés ci-dessus et conformément à notre délibération du 3 septembre 2010.
- précise que le système de conventionnement concernant le pôle de l'enfance ne sera pas remis en cause.

Décision adoptée à l'unanimité

En ce qui concerne la dissolution du SI études et aménagement du pays des deux vallées :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sous réserve que le délai de transfert de propriété à l'établissement public autonome soit avancé.

Décision adoptée à l'unanimité

En ce qui concerne l'Action Sociale :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable à un rapprochement de ces 2 structures entre elles, si elles délibèrent en ce sens. Cependant au regard de la loi (article 5214-21), la dissolution n'est pas obligatoire (pas d'identité de périmètre).

Décision adoptée à l'unanimité

En ce qui concerne la deuxième partie « Intercommunalité de services », la commune de Audrix, est concernée par les propositions n°71, n° 84 et le projet de dissolution des syndicats d'irrigation.

Concernant la proposition n°71 « fusion du SIEAP de Manaurie et du SIPEP Vézère Dordogne » ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, s'oppose à la fusion du SIPEP Vézère et du SIAEP de Manaurie.

Se déclare prêt à envisager un regroupement du SIPEP Vézère-Dordogne avec le SIAEP Marnac-Berbiguières, syndicat situé dans le même bassin de production et avec lequel il serait possible de réaliser une interconnexion. Cette dernière fusion n'est néanmoins envisageable que si la compétence du syndicat fusionné se limite à la production.

Décision adoptée à l'unanimité

Concernant la proposition n°84 « fusion du SMICTOM de Lalinde – le Buisson, du SMGD de Villefranche – Monpazier et du SMIRTOM de Belvès ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable à la fusion du SMICTOM de Lalinde – le Buisson, du SMGD de Villefranche – Monpazier et du SMIRTOM de Belvès, avec des réserves :

D'une part il faudrait envisager d'intégrer les communes indépendantes, n'adhérant à aucun syndicat

(Journiac, Castels, Mouzens, Marnac, Berbiguières) et de rattacher au territoire, afin d'obtenir une cohérence spatiale, Couze-St-Front et Mauzac-et-Grand-Castang. D'autre part, cette fusion, telle qu'elle se présente actuellement, ne pourrait être effective qu'à compter de 2014 afin de laisser les années 2012 et 2013 pour la mise en place.

Décision adoptée à l'unanimité

Concernant le projet de dissolution des syndicats d'irrigation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose à la dissolution du syndicat d'irrigation St Chamassy – Audrix

émet un avis défavorable à la transformation en ASA et précise, qu'en cas de dissolution, la commune étudierait la prise de compétence « irrigation » avec la création d'un budget annexe et en accord avec la commune de saint Chamassy.

Décision adoptée à l'unanimité

... INFOS...

♦ La déchèterie du Bugue

A compter du 4 juillet 2011, la déchèterie du Bugue est ouverte toute l'année:

**du lundi au samedi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**

Pour tous renseignements: 05.53.08.74.55

♦ Visite du centre de tri de Coulouniers-Chamiers et centre d'enfouissement de St Laurent des Hommes:

Journée portes ouvertes à laquelle ont participé Claude Thuillier, Laurence Ninnin et Keith Reynolds

Epouvantable mais bien caché dans la forêt près de Mussidan.

Un bâtiment Haute Qualité Environnementale, c'était certainement un bon départ. Au centre administratif du Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (S.M.D.3) à Coulounieix – Chamiers, l'accueil, la salle, dégagements et bureaux, tout est construit avec les mêmes démarches.

L'éco construction : utilisation de matériaux naturels

L'éco-gestion : isolation, énergies renouvelables

Le confort : acoustique, visuel, olfactif

La santé : qualité sanitaire des espaces, de l'air et de l'eau.

Toiture végétalisée, murs en pierre ou brique de 37,5 d'épaisseur, isolation en laine de chanvre et menuiseries et bardeaux en bois. Il y a les panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude et chauffage du bâtiment, plus les panneaux solaires photovoltaïques qui transforment l'énergie solaire en énergie électrique. Pour chauffage/rafraîchissement de l'air ventilé il y a un tube de 30m enterrés à 2m de profondeur, appelé « puits canadien » : l'air se réchauffe l'hiver et se rafraîchit l'été. La citerne d'eaux pluviales peut récupérer 4 fois les besoins annuels d'une famille

de 4 personnes. La pompe à chaleur géothermique réversible peut chauffer le bâtiment en hiver et le rafraîchir en été.

En ce qui concerne les sacs jaunes, en Dordogne, il existe deux centres de valorisation des déchets: à Marcillac Saint Quentin et à Coulounieix-Chamiers.

Le principe du centre est de séparer les déchets triés par matière : 3 plastiques différents, Acier, Aluminium , Briques alimentaires, Carton , Papier

Un premier tri mécanique va les séparer selon les types de matériau :

- le métal grâce à un aimant ;
- l'aluminium grâce au courant de Foucault (création de champs magnétiques) ;
- autres déchets selon leurs poids et leur volume.

Chaîne de tri manuelle

Les déchets sont ensuite dirigés vers des tapis roulants où ils sont **triés à la main** selon le type de recyclage. La dextérité du personnel est impressionnante.

Verre

Le verre est collecté à part car il est traité de manière brute.

Déchets verts

Les déchets verts sont broyés et transformés en compost. Ce compost est par la suite valorisé par des horticulteurs, des agriculteurs et des maraîchers pour leurs cultures biologiques.

Dans un coin tranquille du département, à Saint Laurent des Hommes, il y a une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

Les sacs noirs sont déposés dans un grand casier creusé dans le sol et rendus étanches par une géo membrane. Les casiers, une fois pleins, sont recouverts par un matériau étanche. Un système de drainage des lixiviats* et de captage du biogaz (explosif et puissant, beaucoup plus polluant que le monoxyde de carbone) a été mis en place.

Le méthane est valorisé en chaleur et/ou en électricité. Ce casier devrait bientôt arriver à saturation. Un deuxième est en cours de construction mais si la quantité de déchets non recyclables continue à augmenter , il sera lui aussi rapidement rempli.

Keith Reynolds

**lixiviats : Lors de leur stockage et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent une fraction liquide appelée « lixiviats ». Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités.*

Activités municipales

♦ La piscine municipale



La piscine est ouverte du lundi au samedi de 14h00 à 19h00 en juillet et août.

Les enfants de la commune sont invités à retirer une carte nominative d'entrées gratuites à la mairie.

♦ Les tablées nocturnes d'Audrix



Tous les samedis soirs de juillet et août

♦ Fêtes des mères le 29 mai 2011



Les mamans d'Audrix étaient à l'honneur. Après un petit discours de bienvenue, Monsieur le Maire a offert à chacune un petit bouquet puis nous avons partagé le verre de l'amitié.

♦ Fête de la musique le 18 juin 2011

Soirée fraîche et ambiance chaude pour cette manifestation qui s'est déroulée à Saint-Chamassy, aux Etangs du Bos, et a été organisée par le Foyer Culturel de Saint-Chamassy et l'Association Animation Audrix.

♦ Fête de la Saint Jean le 25 juin 2011

Repas gastronomique et très sympathique, organisé par l'Amicale Laïque et clôturé par le traditionnel feu de la St Jean

État civil

♦ Naissance

Le 4 juin 2011

*Raphaël, Baptiste
fils de Sophie et Thierry
BASSANO - TREMPIL*

Le 12 juin 2011

*Célestin, Amadé
Fils de Fabienne et Alessandro
SAULIERE - PICCINO*

Le 30 juin 2011

*Yoann,
Fils de Emilie et Méziane
BRUNETEAU - AOUISSET*

Nos félicitations aux nouveaux grands-parents:
Marie-Ange et Bruno Bassano, pour Raphaël
Hildegarde et Jean-Michel Saulière, pour Célestin
Nicole Bruneteau-Rivière pour Yoann

Ainsi qu'à:

Michèle et Jean-Pierre Cibert pour la naissance de leur petite fille Youla, née le 21 janvier
Bernadette et Claude Leclerc pour la naissance de leur petit fils Adrien, né le 22 janvier

♦ Mariage

Le 18 juin 2011

*Coralie CLERMONT
et Gaël DESRUE*

Tous nos vœux de bonheur !

♦ Décès

Le 12 février 2011

*A l'âge de 90 ans
René GISSON*

Nous renouvelons nos condoléances à la famille

Commémoration

Ce 8 mai 2011, trente-cinq personnes étaient présentes pour commémorer le 66^{ème} anniversaire de l'Armistice de 39-45. Après lecture de la lettre du secrétaire d'Etat de la Défense et le dépôt de gerbe au Monument aux Morts, un vin d'honneur a clôturé ce moment du souvenir.

APPEL

Association Pour la Protection de l'Environnement local



Toute l'équipe vous souhaite de bonnes vacances tout en respectant les lieux de vos vacances.

Ce printemps, nous avons mené des actions contre l'exploitation du gaz de schiste dans la région sarladaise compte tenu des conséquences dramatiques sur nos nappes phréatiques et les 292 produits chimiques qui seront utilisés et envoyés dans nos sous-sols.

Nous restons vigilants.

Nous avons testé le polluomètre T92 qui mesure les champs électromagnétiques que nous pouvons recevoir au quotidien dans notre maison par:

- ◆ le téléphone sans fil
- ◆ Le téléphone portable

- ◆ La live box
- ◆ Le micro ondes
- ◆ L'ampoule à basse tension

La norme tolérée pour l'organisme est de 0,6 V/M. Pourtant nous avons pu mesurer des les maisons entre 3V/M et 100V/M.

Soyez donc prudents sur l'excès d'exposition.

Nous sommes à votre disposition pour mesurer les champs électromagnétiques de votre habitation et vous proposer des solutions pour réduire votre exposition

Contact: 05.53.04.79.87

Les membres du Bureau

Quelques nouvelles de LAVIKIVA :

Nous avons eu la joie d'accueillir, au Centre des P'tits d'Hommes, pour la soirée du 16 avril dernier, Jacques IBANÈS et sa compagne Christiane. Ils nous ont proposé :

« Un nettoyage de printemps, en poésies et chansons d'humeur, d'humour et d'amour ... »

Malheureusement, nous avons été trop confiants sur la question de la communication ... et nous étions peu nombreux à applaudir ces deux talents. Grand merci à ceux et celles qui étaient là !

Mais leur répertoire est vaste comme les paysages que Jacques ne manque pas de parcourir, chaque année, à pied... et nous aurons, sans doute, la chance de les revoir parmi nous : nous le ferons largement savoir, cette fois !

Sinon, sans se donner le mot, une petite délégation de nos veillées ouvertes se retrouvaient à Sarlat, le 21 juin au soir, pour la fête de la musique ... et ce fut une veillée improvisée, en pleine rue, avec Jacques et ses Ballades Irlandaises au violon, Pierre et ses superbes chansons de



Boby Lapointe et de Graeme Allwright... nous aurions bien été boire un verre avec toute la petite troupe d'inconnus qui s'était arrêtée, ...mais nous n'étions pas à Gravard !!

Les veillées des derniers vendredis du mois se portent bien !

Une tradition s'instaure : celle de vivre la veillée du mois de Juillet auprès de nos deux grandes soeurs occitanes à Bonnemort : nous y serons ce 29 juillet ... Sinon, elles continuent d'avoir lieu à Gravard, ou chez Eric-Marc, comme cette fois mémorable où une danse de la pluie avait porté ses fruits !!

Et les talents continuent de fleurir ... aussi nous comptons pouvoir refaire une soirée cabaret, cet automne, ... nous vous tiendrons au courant.

Bref, LAVIKIVA suit son bonhomme de chemin, sans tambour, ni trompette, sûre que les gestes simples et bienveillants du quotidien peuvent influencer la marche du monde ... !

Le bureau



Comme avant chaque saison, nous continuons le nettoyage de sentiers en juin sur les chemins de Caumont, l'Esquillerie et le chemin de Sylvio avec nos bénévoles toujours aussi volontaires.

L'attelage des ânes aux tablées nocturnes d'Audrix tournera encore tous les samedis soirs et procurera joie et bonheur aux enfants.

Cette année, le centre des p'tits d'hommes nous a fait appel pour une journée de randonnée ânes avec Anouk, Babou et Laïka, le mercredi 27 juillet et le jeudi 28 au matin pour les petits avec Lutin.

Une jolie découverte de la nature pour les enfants au pas de l'âne.



Notre festival "Musique en Périgord", créé en 1989 dans l'Eglise d'Audrix, présente cette année, sa vingt troisième édition, du 27 juillet au 12 août.

La place du village d'Audrix, les églises romanes de Campagne, des Eyzies de Tayac, de Saint-Chamassy, la Halle du Bugue, et le Grand Foyer de Saint-Cyprien serviront de cadre au Festival. Le Gouffre de Proumeyssac sera associé à "Musique en Périgord".

La diversité des programmes permettant l'accès à la musique pour des publics divers, et l'ambiance chaleureuse des concerts qui réunissent les interprètes, les habitués du festival et les nouveaux spectateurs, caractérisent notre Festival.

Le programme 2011 proposera un large éventail musical, en explorant, cette année encore, un domaine varié : Jazz, Musique de Chambre, Musiques et Chants occitans, Musiques du Monde...

Concert d'ouverture sous la halle du Bugue : Musique brésilienne.

Musique et Chants occitans à Audrix avec Peiraguda.



Musique de Chambre : à Saint-Chamassy avec des solistes de l'Orchestre Pelléas ; les enfants pourront assister le matin du concert (8 août) à une répétition à Campagne avec le Quatuor Raphaël. Jazz New Orleans dans le Gouffre de Proumeyssac.

Musiques gitanes et orientales aux Eyzies avec le Trio Titi Robin.

Pour le spectacle Jeune Public, "Musique en Périgord" accueillera à Saint-Cyprien, "Maria et l'Oiseau", spectacle qui invite le public à la découverte du chant lyrique au travers de l'enfance de Maria Callas, l'une des plus grandes cantatrices du XX^e siècle. Préalablement les enfants des P'tits d'Hommes recevront une initiation aux chanteurs d'opéra..

Le Président, Jean Claude LEVY

23^e Festival Musique en Périgord Mercredi 27 juillet au Vendredi 12 août 2011

Programme

Mercredi 27 juillet 18h
Groupe BACCARA BRASIL
Nouvelle Halle du Bugue
Musique brésilienne - Inauguration *Entrée libre*

Jeudi 28 juillet 21h
Groupe PEIRAGUDA (Dir : J Bonnefon)
Place du village d'Audrix
Musiques et Chants occitans

Mardi 2 août 11h
MARIA ET L'OISEAU
Compagnie Opera Light
Grand foyer de Saint-Cyprien
Spectacle lyrique Jeune Public
L'Enfance de Maria Callas

Jeudi 4 août 21h
Solistes de L'ORCHESTRE PELLEAS
(Dir : B Lévy)
Eglise de Saint-Chamassy
Œuvres pour Cordes et Vents
Musique de Chambre Beethoven, R. Strauss

Lundi 8 août 21h
QUATUOR RAPHAËL
Eglise de Campagne
Haydn, Beethoven, Schubert
Musique de Chambre

Mercredi 10 août 21h30
DIXIES MELODIES
Gouffre de Proumeyssac
Jazz New Orleans

Vendredi 12 août 21h
TRIO TITI ROBIN
Eglise de Tayac Les Eyzies
Musiques du Monde
Musiques gitanes et orientales

LES P'TITS D'HOMMES

La vie des Centres évolue avec, au fil des ans, une augmentation de leur fréquentation faisant, ainsi, le bonheur, d'un plus grand nombre d'enfants.

Répartition par Communauté de Communes entre 2008 et 2010 du nombre d'heures de fréquentation:

	2008	2009	2010
CCVD	21 809	26 430	27 909
CC Terre de Cromagnon	19 498	19 206	20 502
CC Cadouin	7 380	7 339	6 500
Autres	2 573	3 507	6 133
TOTAL	51 260	56 482	61 044
		+ 10%	+ 8 %

Pour Audrix :

	2008	2009	2010
CCVD	3 734	3 790	4 128
CC Terre de Cromagnon	14 767	14 497	14 816
CC Cadouin	2 412	2 112	1 797
Autres	63	311	2 001
TOTAL	20 976	20 710	22 742

Retenons pour Audrix, la forte fréquentation des enfants de la CC Terre de Cromagnon. L'absence d'un centre au Bugue, la disposition d'un centre de rattachement à Rouffignac, et la qualité apportée par le centre à Audrix expliquent ce très net engouement.

Avec un centre régulièrement au complet et un accueil « ados » qui augmente, l'investissement en temps passé par les animateurs et bénévoles est récompensé.

Durant le printemps, les activités proposées ont ravi l'ensemble des participants. L'illustration du voyage témoigne de la joie vécue par ces enfants qui garderont



gravés dans leur mémoire ces moments forts éclairant une jeunesse en marche.

Pour cet été, un beau programme, fruit d'une préparation pédagogique sérieuse, est proposé :

-à St Cyprien, « Récéré Découverte », le thème sera « Géant et Lilliputiens » pour juillet et « A l'abordage » pour août où règnera une ambiance de pirates des caraïbes cypriotes.

-au Coux, « Les Gabariers », cela sera la découverte de la flore avec la création des peuples de la nature Une mini olympiade ravira les sportifs et un potager grand champs rappellera l'importance des produits de la nature.

-à Audrix « Les P'tits d'Hommes », les enfants devront retrouver le thème « les moyens de locomotion ». Inventeurs et découvreurs de moyens subtils marchant à l'énergie humaine. Rencontres avec un pilote de ligne devraient ouvrir les esprits portés pour la conquête de nouveaux espaces.

Enfin, les ados auront « la tête dans les Etoiles » car ils vivront entre les sciences et le ciel. Une sortie à la Cité de l'Espace à Toulouse, des fusées à construire seront aussi au programme.

L'été sera agréable et plaisant pour tous.

La vie des villages retentira encore de tous ces cris, pour le plaisir aussi des parents et familles qui nous donnent leur confiance.

Lisbeth Chatenoud

*Vice-présidente de l'association
Enfants des deux Rivières*

SOUVENIRS SEJOUR AUVERGNE

**DU 17 AU 23 AVRIL
2011**





L'été précoce nous a surpris avec ses journées très ensoleillées et l'arrivée de nombreux touristes qui ont préféré des destinations moins exotiques au vu des problèmes géo politiques qui ont alimenté l'actualité du printemps.

Les bénévoles de l' « Association Animation Audrix » se mobiliseront tout l'été pour bien accueillir les vacanciers ainsi que les résidents pour que chacun y trouve, dans les animations que nous mettons en place, un peu de joie, de bonheur et du repos pour l'esprit.

La piscine :

Cette année la piscine ouvre du lundi au samedi. Des élus, des administrés et, majoritairement, des bénévoles de l'association assureront la permanence à l'accueil. Nous remercions ces personnes qui participent au fonctionnement de la piscine. Nous rappelons que les enfants de moins de 14 ans résidant sur la commune, doivent demander, le matin en mairie, leur carte d'entrée gratuite.

Le marché « Les Tablées Nocturnes d'Audrix »

La commune a délégué l'organisation des marchés à l'association qui, du coup, trouve une nouvelle identité « Les Tablées Nocturnes d'Audrix ». Depuis l'automne 2010 nous travaillons pour assurer une continuité et améliorer ces moments festifs dans une démarche économique mais aussi écologique. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'association « Retour aux Sources » et son président, Franck Hamon, pour qu'une étiquette éco-citoyenne soit pleinement assurée par tous. La construction de cette grande animation de l'été, qui revient tous les samedis de juillet et d'août, a conduit les producteurs, les élus et les bénévoles à travailler en étroite collaboration.

Le marché a acquis une grande notoriété et, depuis janvier 2011, nous avons été invités par le Conseil Général aux journées éco-citoyenne pour aider et conseiller les structures qui souhaitent mettre en place ce genre d'organisation populaire, et nous avons présenté

au SMICTOM un exemple de gestion du tri des déchets. Nous assurerons aussi une grande vigilance sur la provenance et la qualité des produits proposés à la vente par les producteurs et artisans.

Ce vecteur permet à notre petite commune de trouver une visibilité importante, ce que prouve le regard des diverses institutions vis-à-vis de notre village mais aussi les articles dans Sud-Ouest pour la qualité de ces tablées et, pour la deuxième fois, un article dans des revues outre atlantique sur les meilleurs marchés de plein air.

Vous trouverez, sur les marchés, des bénévoles mobilisés sur l'organisation et un ou deux élus qui assurent son bon déroulement.

Nous les remercions tous pour leur implication et leur dévouement.

Fête de la musique

Le 18 juin dernier, la fête de la musique, organisée en partenariat avec le foyer culturel de St Chamassy, s'est déroulée dans le parc des étangs du Bos. Nous remercions les propriétaires pour leur accueil. La qualité des interprétations des villageois est chaque année en hausse ce qui prouve que ce rendez-vous est préparé tout au long de l'année par les musiciens amateurs de nos communes. Le fond de soirée a été assuré, cette année, par un groupe d'une disponibilité, d'une qualité et d'un professionnalisme remarquables. Malheureusement, seulement une soixantaine de personnes a fait le déplacement. Une météo maussade (voir même menaçante), une actualité chargée par de nombreux autres rendez-vous musicaux (Limeuil, Le Buisson, etc.) n'auront pas permis à beaucoup d'entre vous de profiter de la variété française et internationale que le groupe JEFFSET nous a proposé jusqu'à très tard dans la nuit.

Nous vous donnons rendez-vous pour les festivités de Noël, prochaine animation organisée en partenariat avec l'Amicale Laïque. Nous sommes déjà au travail pour proposer aux adultes et aux enfants, une journée spectacle.

En attendant, passez un bon été, profitez de vos vacances et prenez du bon temps avec votre famille et vos amis.

*Le Président, **Éric -Marc VEYRENT***

Amicale Laïque

Un été clément qui s'annonce depuis plusieurs mois: profitons-en !

C'est toujours grâce aux bénévoles de notre équipe que nous pouvons organiser nos lotos et repas.

Ce dernier a été réussi à la St-Jean, fête de tradition, qui a eu lieu le 25 juin, nous aimons tant maintenir ce repas qui se fait au centre de loisir dans un cadre très agréable.

Je viens aussi lancer un appel aux gens du village à nous rejoindre dans l'Amicale afin d'avoir d'autres projets pour continuer nos activités et faire vivre le village d'Audrix.



En vous souhaitant un agréable été, nous vous disons à bientôt.

*Le Président, **Jean-Claude LEURS***

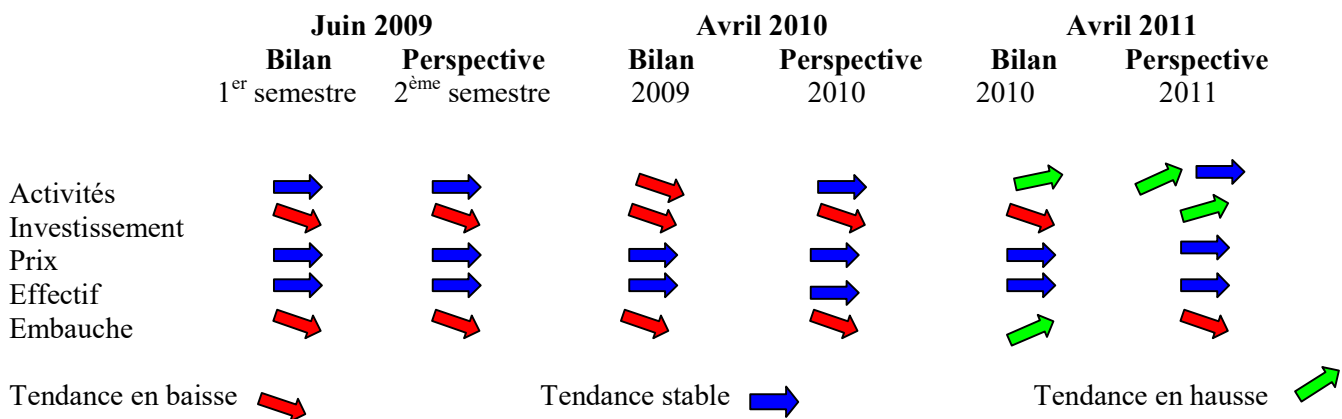
Vie économique

Evolution de la conjoncture économique en Sarladais

Depuis trois ans, des chefs d'entreprises interrogés donnent leur appréciation sur l'évolution d'éléments portant sur la gestion et le pilotage de leurs activités :

- le niveau d'activité
- les orientations en matière d'investissement
- les considérations sur les prix
- les choix de gestion des effectifs
- avec les décisions sur les embauches.

Cette enquête « qualitative », issue d'un entretien avec près de 70 entreprises, donne des tendances intéressantes qui illustrent bien, à ce jour, les tendances de notre économie locale :



Ainsi, au bout de 3 ans, deux indicateurs tendent à devenir structurels : les prix et les effectifs.

Cette analyse, portant sur tous les secteurs d'activités de l'économie, n'a pas trouvé d'écart réel entre les secteurs.

D'une façon générale, très concrètement, il est possible de traduire cette évolution par les paramètres suivants :

- On maintient notre activité ; malgré la ou les crises, on se doit d'être prudent.
- On apprend à gérer au minimum. On investit si nécessaire pour le maintien de nos activités.
- On s'organise pour maintenir notre activité ou l'accroître avec le même effectif.

Dans ces conditions, le chef d'entreprise affiche un optimisme généré par la rigueur des perspectives.

Les données de ce « baromètre » seraient à approfondir pour mieux appréhender les causes ou remèdes.

Néanmoins, il est possible d'indiquer un réel changement dans les pratiques de conduites d'entreprise qu'il est nécessaire de retenir pour l'avenir.

Dans cette même enquête, les chefs d'entreprise, interrogés sur leurs attentes, ont répondu d'une seule voix : faire venir de nouvelles entreprises et renforcer les moyens d'accès. Un appel adressé aux élus pour rappeler que le maintien des emplois se fera en développant l'implantation de nouvelles entreprises.

En attendant, favoriser l'innovation et la création de projets porteurs dans les entreprises existantes, ainsi que l'encouragement à la transmission d'entreprises devraient devenir très rapidement une responsabilité des élus locaux dans le cadre des Communautés de Communes en liaison avec les institutions.

L'évolution de la dynamique territoriale est de leur responsabilité, il est nécessaire de leur rappeler avant que leur choix ou décisions portent sur des attributs n'apportant pas directement la valeur ajoutée nécessaire pour une vie économique durable.

James Chatenoud

Sources :

avec l'autorisation de données de l'association Interprofessionnelle du Sarladais et de la Maison de l'Emploi du Périgord Noir.

Mémoire de la commune

Hubert Verdier le puisatier, au fil des souvenirs

Hubert Verdier, homme solide et gai, était puisatier.

Né en 1909, il habitait Les Planes, sur la route du gouffre à Audrix, après que ses parents, qui travaillent dans un vignoble en Gironde, aient acheté cette ferme en 1913, à la suite du Petit-Jean-de-Mai.

De son métier, je ne saurais rien dire qui ne soit de l'imaginaire, d'abord.

Travail quelque peu magique : creuser, faire éclater la roche, en remonter les débris, s'enfoncer dans la terre, voir jaillir l'eau. L'accès à ce monde souterrain a des allures de conte !

Mais la réalité est bien qu'Hubert « trouvait » les sources avec son pendule, avant d'entreprendre cette aventure risquée et pénible.

Il avait entre autres creusé les puits de la famille Varaillon dans la pente, côté Gravard.

Opération réussie : l'eau était bien là. Il pouvait aussi approfondir les mares en utilisant un explosif faible, ainsi chez la famille Lamaud, à Gravard.

Dans les années cinquante, il participa à la rude entreprise de percement du tunnel d'accès au gouffre de Proumeyssac et, à cette occasion, initia Georgio Bassano au délicat maniement des explosifs.

Mais c'est aussi de son humanité que je souhaite transmettre le souvenir. Dans les fermes, aux battages, chaque participant avait sa « place » particulière. Qui à porter les gerbes fourche levée, qui à trancher leur lien sur la machine, qui à recevoir le grain, qui à construire la meule de paille.

Hubert, lui, transportait les sacs de blé sur son dos. Rôle choisi sans doute en fonction de sa force. De taille moyenne, mais râblé, il donnait une impression de puissance.

Ainsi, chez nous, on le voyait depuis l'aire traverser la cour, le dos ployé par sa charge, entrer dans la cuisine et monter au grenier.

Là, il vidait les sacs dans le « coffre à blé », une grande malle en bois de peuplier, construite dans un angle où le grain aéré sécherait.

Il redescendait ensuite allègrement les marches : mouvement inverse du puisatier qui descend pour remonter !

Et alors, avec l'exacte notion du « temps qu'il faut » pour que le prochain sac soit prêt à la batteuse, il prenait plaisir, regard chaleureux derrière ses épaisses lunettes, à saluer les enfants et les femmes affairées à la cuisine.

Il se dirigeait vers la cheminée où mijotaient sur les braises d'odorantes sauces ou rôtis qu'il humait en soulevant le couvercle, ravi de découvrir le secret du

repas qui réconforterait les ouvriers exténués par l'effort, la chaleur, la poussière.

Hubert Verdier rayonnait la bonne humeur.

Il aimait chanter, simplement, voix puissante jamais affectée ou vulgaire.

C'est ainsi que nous avons découvert « les chansons parisiennes » !

Très social et communicatif, il les glanait lors de ses sorties avec les copains.

A la fin des repas de battage ou de vendange, du bout de la longue table, levé, il faisait partager son plaisir.

C'est la java bleue... C'est la valse brune etc... mais le refrain favori qu'il lançait et qui nous reste en sensible mémoire est bien celui-ci :

Tant qu'il y aura des étoiles

Sous la voûte des cieux

Y aura dans la nuit sans voiles

Du bonheur pour les gueux

Hubert avait à peine connu son père, « chasseur alpin ou chasseur à pied », qui, après quarante-quatre mois de captivité, pendant « la Grande Guerre » était mort dans un hôpital allemand en Bavière, à l'âge de quarante ans, le 2 décembre 1918.



Le père d'Hubert : Henri Verdier, chasseur alpin, en captivité, « Baraque 14 » à Ingolstadt – Bavière

Célibataire, Hubert Verdier vivait aux Planes avec sa mère avenante mais sévère.

Sa jeune sœur qu'il affectionnait profondément, mariée en 1938, avait quitté la maison.

1^{er} novembre 1956 : stupeur à Audrix et aux environs, Hubert le puisatier, était décédé d'une violente maladie en quinze jours, à l'âge de 47 ans.

Nous avons appris que Monsieur Verdier avait participé à des actions de résistance pendant la guerre 1939-1945. Sur son vélo, il transportait des explosifs.

« Si on m'arrête, je dirai que c'est pour mon travail... »

Ils étaient destinés à un autre usage !

Spécialiste du plastic (ou dynamite), il avait pu permettre de «faire sauter » des ponts sur lesquels passaient (ou pouvaient passer ?) des convois vers l'Allemagne.

C'est ce qu'on appelait un sabotage. Rôle discret, dont on ne connaît ni la mesure, ni la portée.

Quoi qu'il en soit, le puisatier chanteur, homme de belle humeur, était aussi un homme de caractère aux solides convictions. Un homme de bien.

Son décès ramena à Audrix près de la maman, sa sœur Denise qui avec son mari et ses enfants vivait à La Chapelle de Mauzens-Miremont.

Ainsi la famille Grimald s'établit aux Planes.

Andrée Teilhaud le 30/06/2011

Merci à Jean-François et Claudine Grimald d'avoir permis de livrer le souvenir de leur oncle et d'avoir précisé certains détails.

Merci également à Pierre Lamaud et à Josianne Lalot-Delibie.



Hubert et ses jeunes copains d'Audrix en costume-cravate au Bugue (jour de fête ? ou de foire ?)

De gauche à droite : Pierre Lamaud, Georgio Bassano, au centre Hubert Verdier (béret et lunettes) puis Silvio Bassano et Robert Lamaud

Audrix, autrefois *Démographie et généalogie*

Le cercle d'histoire et de généalogie du Périgord publiait, en 2009, le recueil des actes d'état civil de la paroisse, puis de la commune d'Audrix, de 1643 à 1908.

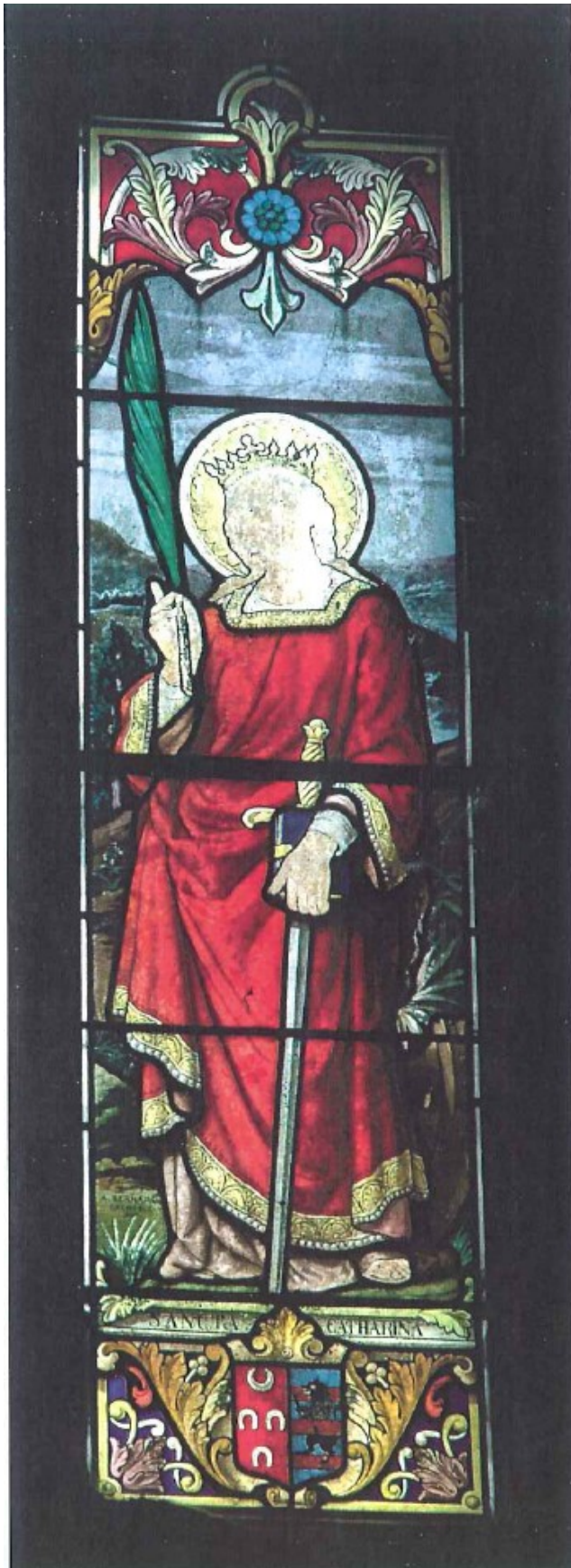
Cet important travail de recherche nous permet d'observer l'évolution sociale et démographique de la commune, notamment sur le bourg, les villages et hameaux environnants. Plusieurs actes sont très difficiles à lire ou à déchiffrer parce que presque effacés, déchirés ou illisibles, surtout au 17^{ème} siècle, et, parfois, quelques années manquent aussi.

Le nombre très important des naissances, qui étaient enregistrées en tant que baptême, nous révèle un nombre de foyer difficile à imaginer aujourd'hui, surtout avant l'importante reprise de la construction qui modifie l'aspect actuel de la commune et lui redonne un nouvel essor démographique. Entre 1643 et 1700, c'est à dire à peine plus d'un demi-siècle, on relève 543 baptêmes, 462 décès et 137 mariages ; ces chiffres peuvent nous paraître considérables aujourd'hui.

Sur ces nombreux baptêmes, il faut remarquer que environ une vingtaine d'enfants a été apporté des paroisses voisines, sans doute pour des raisons de proximité (à cause du mauvais temps) lorsqu'il s'agit des hameaux des Brouillatoux (Le Coux), des Egals, du Peyrat (Campagne), Caillavet (St Chamassy), mais aussi, peut-être, pour des questions de prestige lorsqu'il s'agit des enfants de famille noble comme les Vassal à La Queyzie ou au Marais, les Durfort au Bos, les Salis aux Constancies ou les Loupiac à Verliac, qui souhaitaient, sans doute, voir leurs enfants baptisés par l'Archiprêtre.

Nous trouvons, par exemple, le 30 avril 1656, l'archiprêtre Maluesin qui baptise Guilhelmine de Salis née au château des Constancies, fille de monsieur et madame des Constancies, le parrain fut Pierre de Salis de Baran et la marraine Guilhelmine de Monthallat dame de Puech Monmartin (Puymartin) de la famille de la mère. Plusieurs signatures se trouvent au bas de ce document. Après lecture de cet acte sommaire, il faut préciser, pour le lecteur, que Guilhelmine est la fille de « noble Jacques de Salis, écuyer, seigneur de La Batut et des Constancies, et de noble Clémence de La Pleinie de Puymartin ». Elle épousera, le 6 mai 1681, David de La Borie, fils cadet de « noble François de La Borie, seigneur haut justicier de Campagne, Bonnefons et autres places ». L'unique vitrail ancien, situé dans la chapelle Ste Catherine de l'église de Saint-Chamassy, côté nord, portant le blason entrelacé des de Salis et de La borie, rappelle cet événement. Ils sont les auteurs de la branche de La Borie de La Batut. Leur fils Jean a épousé, le 27 septembre 1707, au château de Monsec (Mouzens), Margueritte de Toucheboeuf-Clermont. Ils habiteront le château de

La Batut dont la reconstruction avait été entreprise par les de Salis au 17^{ème} siècle après son incendie pendant les guerres de religions. Il faudra attendre la fin du 19^{ème} siècle pour voir sa restauration par le sénateur Ferdinand de La Batut (1854-1933).



*le vitrail Ste Catherine
(photo Guillaume Alix)*

Revenons, après cela, à l'acte de baptême qui suit.

Après Guilhelmine de Salis, nous trouvons, le 17 septembre 1756, le baptême de François Yssartier, fils de Jean et Thonie Manet. Seul, l'archiprêtre signe, mais le lieu-dit de naissance n'est pas indiqué, ce qui est fréquent, surtout au 17^{ème} siècle, et rend la localisation difficile car les Yssartier ou Issartier sont nombreux à Audrix, notamment au bourg, au Souquier, à La Vauronnie, à La Cépède, à Proumeyssac, mais aussi dans la commune voisine de St Chamassy avec, entre autre, les Issartier notaires royaux à La Péroutasse. La mère du célèbre médecin et physicien Jean Rey (1583-1646) se nomme Perrine Issartier.

Plus rarement, des mariages de personnes venues de l'extérieur sont célébrés à Audrix. Ainsi, le 9 mai 1792, Joseph fils du notaire royal Joseph Issartier et de Catherine Fauvel à La Péroutasse, avec Marie Jacquotte de Dubernard de Montmège à Proissans.

Parmi les nombreux décès, nous trouvons l'archiprêtre Gabriel de Goudou le 15 novembre 1741, à l'âge de 72 ans et le dernier archiprêtre d'Audrix, Jacques Crueghe, le 13 février 1817.

A partir de 1792, l'état civil est tenu par les mairies. Nous remarquons, à travers ces recherches, que la situation démographique est stable au 18^{ème} siècle ; mais au 19^{ème}, les effets de l'exode rural, qui est général dans le pays, commence à se faire sentir pour s'amplifier au 20^{ème}.

Population d'Audrix au 18^{ème} et 19^{ème} siècle :

	<i>Naissances</i>	<i>Mariages</i>	<i>Décès</i>
<i>de 1700 à 1800 :</i>	<i>1096</i>	<i>247</i>	<i>965</i>
<i>de 1800 à 1900 :</i>	<i>758</i>	<i>258</i>	<i>706</i>

Ce travail nous permet de déterminer l'importance des villages de la commune ; il pourrait aussi être complété par les premiers recensements au 19^{ème} siècle. Le Bourg arrive largement en tête, suivi par les villages de Gravard, Lesquillerie, La Vauronnie (la Baronnie), La Cépède et Calès, les autres se répartissant entre les divers hameaux.

Au cours de ces deux siècles et demi, nous retrouvons les noms de famille connus dont il existe encore des descendants et dont certains membres ont participé activement à la vie locale : Lancepleine, Contessouze, Valéry, Faure, Petit, Geneste, Pémendrant, Roux, Garrigue, Francès, Galmot, Filet, Soulié, Varailon, Lassagne, Calès, Saulière, Lamaud, Siozard, Monriboit etc. ...

Régis ALIX

Revue de presse

Audrix

Des vacances très instructives



**À Audrix, une kermesse a réuni les Gabariers et les P'tits d'Homme.
PHOTO TITIA CARRIZEY-JASICK**

Que ce soit chez les Gabariers au Coux ou chez les P'tits d'Homme à Audrix, les enfants ayant fréquenté les centres de loisirs de la Communauté de communes Vallée Dordogne, au cours de ces deux semaines de vacances, ont vécu des journées enrichissantes.

Réunis sous la houlette des Enfants des deux rivières, ces derniers se sont en effet attelés - séparément dans chaque village ou ensemble en certaines occasions - à un programme d'animations composé de loisirs attractifs, mais aussi d'enseignements en tous genres. Ceci avec un fil rouge, comme la saison l'exige : le carnaval. Fabrication de Pétassou, de masques et séances de maquillage alternaient avec des sorties.

Une multitude d'activités

Côté détente, les enfants se sont rendus à la patinoire, à la plaine de jeux d'intérieur des P'tits Castors de Bergerac et à la ludothèque de Siorac-en-Périgord, et se sont initiés au hockey, à la gymnastique acrobatique, au judo ou encore au bowling.

Côté découverte, on aura pu les croiser à Bergerac pour une séance de prévention routière ; aux Eyzies au travers d'une visite active du centre d'accueil du Pôle international de la préhistoire ; à Proumeyssac autour du spectacle sur le développement durable, et sur le marché aux truffes de Sarlat. Les P'tits d'Homme ont participé à un grand jeu, « Si j'avais un handicap physique ».

Les journées intercentres ont permis par ailleurs d'échanger ces différentes expériences. C'était par exemple le cas mercredi pour une kermesse et vendredi pour des jeux collectifs et un jeu à la recherche de Pétassou.

L'électricité renforcée



Pour dresser le bilan des travaux réalisés ou en cours, et établir la programmation des futurs chantiers de renforcement et de sécurisation des réseaux électriques, le Syndicat départemental d'énergies (SDE 24) organise des comités sur chacun des 15 secteurs de la Dordogne.

La semaine passée, le comité du secteur 7 - Le Bugue-Rouffignac - a réuni, au centre de loisirs d'Audrix, les délégués des 32 communes et des 17 000 habitants du territoire concerné, en présence de Philippe Ducène, président du SDE, et François Labatut, vice-président du secteur 7. En 2009 comme en 2010, les travaux pour cette zone se sont élevés à 800 000 euros. C'est également le montant alloué en 2011 pour le programme qui intéressera les communes choisies sur arbitrage et validées ce jour.

Elles sont les suivantes : Bars, Journiac, Les Eyzies, Mauzens-Miremont, Rouffignac, Saint-Léon-sur-Vézère, Sainte-Alvère, Sainte-Foy-de-Longas et Trémolat. Ceci en dehors des travaux répondant à un caractère d'urgence, qui seront réalisés en fonction des besoins.

Gouffre de Proumeyssac

DOSSIER DE PRESSE

1^{ère} cavité souterraine en France à être labellisée « TOURISME & HANDICAP » pour les 4 types de handicap



Notre métier est avant tout d'accueillir le public. Notre souhait est de pouvoir recevoir tous les types de public en répondant de notre mieux à leurs attentes. La spécificité du gouffre grâce à son entrée artificielle nous a permis d'être ambitieux dans cette démarche. L'obtention du label « Tourisme et Handicap » a pour objectif d'informer les personnes atteintes de déficience que les installations permettent l'accessibilité. La remise en question du label tous les 5 ans est une garantie supplémentaire.



Une démarche volontaire

Première cavité en Dordogne (2005) à obtenir le label pour les handicaps moteur, mental et auditif ; le gouffre de Proumeyssac, en obtenant le handicap visuel en novembre 2010, est la première cavité souterraine en France à proposer une offre touristique adaptée à tous les types de handicap.

Un travail en collaboration avec les associations d'handicapés, le CDT de la Dordogne et le CRT d'Aquitaine, ont permis d'aboutir à ce résultat.

Gouffre de Proumeyssac

DOSSIER DE PRESSE



Les moyens mis en place

Handicap moteur

Bien avant la création de l'association « Tourisme & Handicap », le site de Proumeyssac avait favorisé l'accessibilité aux personnes en fauteuil roulant en aménageant les infrastructures d'accueil et l'accès au gouffre jusqu'au balcon avec vue d'ensemble sur la « Cathédrale de Cristal ». Même si cette visite reste partielle pour ce type de clientèle, elle permet de bénéficier des 2 présentations par son et lumière. Des audios-guides prennent le relais pour les commentaires lorsque le guide s'éloigne de la zone.

A l'extérieur toutes les installations ont fait l'objet d'aménagements particuliers pour être accessibles.

Handicap mental

Le handicap mental étant un handicap de la compréhension, de la communication et de la décision, l'accompagnement est nécessaire.

Nos visites, guidées par des guides expérimentés, permettent de recevoir ces publics toujours accompagnés, dans d'excellentes conditions.

Handicap auditif

Pour les personnes sourdes, des « guides de visite » permettent d'acquérir les informations de la visite comme tout autre visiteur. Pour les malentendants, des audio-guides diffusent à un niveau sonore élevé les commentaires du guide.

Handicap visuel

Grâce au concours des représentants de l'Association Valentin Haüy en Dordogne (M. et Mme Duverneuil) des guides de visite en braille et des dessins en relief permettent aux non-voyants de découvrir au mieux les caractéristiques du Gouffre de Proumeyssac.

Les jeunes espoirs du rugby à l'honneur



Les championnes minimes entourées des entraîneurs et les représentants du Périgord-Agenais. PHOTO D. H.

La municipalité du Bugue a reçu les champions du Périgord- Agenais et les championnes de France de rugby, vendredi 17 juin. Jean-Claude Tomasella, du comité du Périgord-Agenais, était également là pour féliciter les champions du Périgord-Agenais d'Ovalis 24, pour leur victoire sur Les Jasmins Agenais, en championnat cadets A Teulière. Ovalis 24 compte 25 joueurs et surtout 15 éducateurs.

Sylvie Zorzetto, pour le comité, soulignait que c'est la première fois qu'une équipe du Périgord-Agenais, en l'occurrence celle des minimes filles du Bugue et Sarlat, a remporté la finale nationale de l'Orange Challenge ainsi que le titre de championne de France (lire « Sud Ouest » des 9 et 17 juin).

Carla Neisen va participer à un stage des moins de 15 ans, du lundi 4 au vendredi 8 juillet à Soustons (Landes). Une équipe cadette sera engagée la saison prochaine et un pôle de rugby féminin doit être créé.

Après la remise des médailles, le maire Gérard Labrousse a invité le public à partager le verre de l'amitié.



Salomé Montaudoin, âgée de 19 ans, est apprentie-couvreuse. Depuis 2 ans, elle alterne 6 semaines en entreprise chez M. Christophe Dall'arche à Siorac et 2 semaines au CFA, chez les Compagnons du Devoir, à Périgueux. Dans le cadre de son apprentissage, elle a participé au concours « **un des meilleurs apprentis de France** » en zinguerie. Son travail et sa ténacité ont été récompensés puisqu'elle s'est vu attribuer 2 médailles d'or (une départementale, une régionale). De ce fait, elle a aussi été sélectionnée pour la finale nationale cet automne.

Souhaitons lui bonne chance et aussi bonne route car, dès le mois de septembre, Salomé entamera, dans la grande tradition des Compagnons, son tour de France.....



Audrix

Une danseuse très prometteuse



Margaux, 2e prix sur la scène nationale de la confédération de danse. PHOTO T. C.-J.

Après avoir remporté un premier prix en danse classique au concours régional de la confédération de danse en avril à Biarritz, Margaux Massaloux a défendu les couleurs du Périgord durant le week-end de l'Ascension à Amiens, confrontée à ses homologues de toutes les régions de France.

Dans la catégorie « supérieur » et sur une variation imposée, dont la chorégraphie était signée par Christina Hamel, danseuse étoile de l'opéra de Bucarest (Roumanie), le jury a accordé un 2e prix à la jeune élève d'Inès Jolivet, professeur de l'association Attitudes à Sarlat et au Bugue.

« Même si Margaux est déçue d'avoir laissé échapper le premier prix, je suis très fière d'elle, déclare cette dernière. D'autant qu'aucune candidate n'est parvenue à le décrocher : elle est donc en tête du concours. » Une belle consécration pour cette adolescente de 16 ans résidant à Audrix et élève en 1re S au lycée Pré-de-Cordy de Sarlat. Avec la Buguoise Capucine Ogonowski (10 ans), qui a obtenu des deuxièmes prix en danse classique élémentaire et en contemporain, catégorie 1.

Margaux est attendue aujourd'hui à la remise des trophées des sports à Sarlat. Et elle montera sur la scène du centre culturel samedi 25 juin dans « Coppelias », ballet donné pour le gala de fin d'année.

Nous disons à ces jeunes notre admiration!

Avec nos félicitations et nos encouragements pour la suite.

Libres propos

A propos du Français

Voici une petite chronique sur notre langue française.

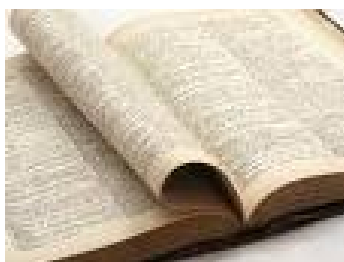
Personne ne pousse l'illogisme aussi loin que nous. Par exemple, ces quelques phrases pourtant bien françaises :

Nous portions nos portions. Les portions, les portions-nous ?
Les poules du couvent couvent.
Mes fils ont cassé mes fils.
Il est de l'est.
Je vis ces vis
Cet homme est fier ; peut-on s'y fier ?
Nous éditions de belles éditions.
Nous relations ces intéressantes relations.
Nous acceptions ces diverses acceptions de mots.
Nous exceptions ces exceptions.
Je suis content qu'ils nous content cette histoire.
Il convient qu'ils convient leurs amis.
Ils ont un caractère violent et violent leurs promesses.
Ces dames se parent de fleurs pour leur parent.
Ils expédient leurs lettres ; c'est un bon expédient.
Nos intentions, c'est que nous intentions un procès.
Ils négligent leur devoir ; moi, je suis moins négligent.
Nous objections beaucoup de choses à vos objections.
Ils résident à Paris chez le résident d'une ambassade.
Ces cuisiniers excellent à composer cet excellent plat.
Les poissons affluent d'un affluent de la rivière.

Vous rendez-vous compte à quel point il est difficile, pour les étrangers, d'apprendre notre belle langue ...

Il y a, en effet, de quoi perdre la tête !

Bernadette Farina



Je ne sais pas où on va, Mais on y va ...

Rubrique pour celles et ceux qui veulent connaître la réponse à cette affirmation.

Chaque jour, chaque instant, le monde semble vivre au rythme de la pensée des médias qui infusent et diffusent des informations inondant notre vie quotidienne.

Chaque homme, chaque spectateur est capté par la boucle de ces données qui dictent la réflexion et l'action.

C'est un rapt quotidien de notre attention nourrie par les bonnes intentions d'une offre de la connaissance qui se mesure à une quantité proportionnelle à nos besoins d'apport journalier comme un plat devant justifier sa raison. Le plat à servir à toute heure, fast food de l'information.

Un attentat suicide ici, un accident là-bas, des tueries dans une région voisine, un tsunami encore, une grève enclenchée, le procès en direct d'une star du FMI, cela ne s'arrête pas, ou plutôt, tout continue pour décorer un monde d'angoisse.

Reflet d'un monde réel ou pâle miroir d'une réalité prononcée créant la peur collective.

La peur de croire, de construire, de bâtir, de rêver, d'aimer. La peur de dire sans nier les malheurs. Encore, faut-il accepter, dans le conte des maux du monde, de présenter les solutions ou remèdes à ces dangers.

Oui, la peur de raconter la bonté, la gentillesse, la générosité.

Une naissance merveilleuse ici, une entreprise qui marche là-bas, une main tendue à un malade, une association qui se déchaîne pour défendre des droits, un homme et une femme qui s'embrassent avec fougue et le monde, le nôtre, s'enflamme.

Alors, plus de clique et de claque à outrance, plus de twitt à toute heure, plus de prise d'otage, la nôtre, face à ce monde de terreur.

Place à la lumière pour éclairer notre chemin.

Oui, on va vers la lumière. C'est une question de volonté et une réponse de liberté.

James Chatenoud

Ökologie

Comme chaque matin à l'aube, je sors de chez moi pour aller observer la nature. L'équipe de jour prend la relève, les techniciens ont passé toute la nuit à refaire un bras de rivière. Le soleil dépasse à peine la colline mais il fait déjà chaud. Les spots commencent à chauffer et le travelling « soleil » se met en place. Il faut aller assez vite mais en s'accordant avec les souffleries d'air chaud. C'est une belle journée du mois de septembre. Les arbres ont encore leurs belles couleurs d'été, des camaïeux de verts et de rouges. La coloration s'est faite cette nuit, une technologie rapide et efficace qui permet aux feuilles de résine souple de changer de couleur sur 24h. L'automne c'est la période délicate où il ne faut pas traîner pour suivre l'effet nature qui change rapidement. Le soleil est déjà haut dans le ciel. Quelques nuages créent des tâches sombres sur le village. Il fait une chaleur étouffante dans les studios, l'humidité présente dans l'air permet de créer les nuages. Aujourd'hui ils sont bien lourds et légèrement tâchés de gris. Ils sont comme du coton qui glisse au dessus de moi. J'entends le bruit d'une rivière, d'un pas vif je traverse un buisson et me jette dans l'eau. Encore une alerte ! Un câble cassé, dans le fourré 165WR. On active les hauts-parleurs sons « oiseaux ». L'eau est bien fraîche mais je ne reste pas longtemps, le corps tout humide et les habits lourds, je m'allonge dans l'herbe. Depuis deux jours le système d'alimentation de l'herbe est stoppé. Les techniciens ne devraient pas tarder à trouver un moyen pour remettre tout ça en place. Elle est sèche et me gratte dans le dos. Mais il n'y a rien de meilleur que de sentir l'odeur de l'herbe. Petits sprays de parfum H34, récemment développé pour un plus grand réalisme. Je ferme les yeux et écoute cet univers de pureté, tous mes sens sont en éveil. Les caméras camouflées observent attentivement chaque mouvement, un regard sur place est primordial. Le vent se lève, je sens qu'il va pleuvoir ce soir. C'est un souffle chaud, comme si la mère nature se tenait au dessus de moi. Les ventilateurs sont engagés dans la procédure de 10h45. Le logiciel a décidé qu'il ne ferait pas beau. Quand j'ouvre les yeux l'environnement s'est métamorphosé. Déjà le ciel se couvre, du regard je cherche un abri. La transformation de l'écran ciel est allée très vite. Les hauts-parleurs ainsi que les mécanismes de pluie doivent être synchronisés. Paisiblement, sous un grand chêne, j'admire le spectacle d'un orage d'été. Ça y est, en un clic sur la table des commandes, il se met à pleuvoir. Mais les premières gouttes sont tellement fines qu'elles passent à travers l'épais feuillage de mon protecteur. L'équipe son est en alerte. Il manque une tonalité à la pluie, ils essayent de trouver ce petit détail qui rend la chose encore plus réaliste. Quel beau chant que celui de la pluie sur la campagne. Une mélodie composée avec le ruissellement de la rivière proche et l'herbe qui reçoit l'eau comme une bénédiction. La pluie cesse au bout des 10 minutes de programmation. J'aperçois, de l'autre côté de la clairière, un buisson de mûres sauvages. L'eau à la bouche, je déguste ces baies légèrement amères et dégoulinantes de jus sombre. Les jardiniers reçoivent immédiatement l'ordre de repositionner dans la nuit de nouvelles baies au niveau 5°W 7°N. Je frotte mes mains poisseuses dans l'herbe encore humide et j'observe une colonie de fourmis qui se déplace à la queue leu leu en transportant des débris. Que la nature est bien faite dans son équilibre, chaque espèce a un rôle pour maintenir l'harmonie générale. Je suis dérangé dans mon observation par l'arrivée impromptue d'une famille de pique-niqueurs. Tout comme moi, ils sont équipés d'un panier d'osier artisanal. Les containers de paniers pique-nique ont été préparés ce matin par des chaînes automatiques. Amicalement, ils me proposent de partager la paix de ce lieu autour d'un repas. Nous découvrons ensemble les légumes de saison sélectionnés par de sages jardiniers. Nous apprécions de déguster le fruit de leurs labeurs avec félicité. Par manipulation génétique, des générations de fruits et légumes ont été rendus parfaitement imparfaits. D'immenses fermes horizontales de culture hors sol, à fort rendement, approvisionnent toutes les « épiceries de quartier » selon le calendrier des cycles de saison sous les directives de l'ingénieur programmeur agricole. Après le repas, j'ai le plaisir d'échanger des idées avec ce gentil couple. Les micros déclenchent l'enregistrement de la conversation qui sera ensuite décryptée par mots clés afin d'extraire les informations innovantes.

Le temps est passé bien vite et nous nous séparons car je désire aller admirer le coucher de soleil de cette belle journée sur la colline. Pris d'une envie pressante, je m'écarte du chemin et m'accroupis derrière un arbre. Code X3 dans le secteur de la colline C, envoi de l'équipe de nettoyage. L'esprit léger, je m'élançai à travers un sentier escarpé, évitant de justesse les racines fugueuses des pins sylvestres. Félicitations au responsable scénographe du site sur la qualité des nouveaux câbles électroniques

assemblés en composants cellulose reconstitués. J'achève mon ascension à travers la nature généreuse qui m'invite à m'installer sur un promontoire de rochers. Soudain un lièvre, troublé par ma présence, s'échappe dans l'obscurité de son terrier. Le détecteur de passage laser a bien fonctionné en permettant l'ouverture de la cage et en activant l'ultra-son de dressage ordonnant le retour du lièvre. Assis calmement mes yeux se noient dans le rouge enflammé du soleil couchant. Lentement le disque majestueux poursuit sa descente derrière l'horizon infini. Mon esprit est suspendu par cet instant magique. Les filtres rouges des projecteurs ont accompagné la diffusion du vaste halo lumineux sur le fond de l'écran animé. Toutes les consignes ont été données pour diminuer progressivement les niveaux d'éclairages. L'embrassement du ciel annonce l'imminence du crépuscule. Comblé, je regagne ma demeure. Je suis heureux et ravi de bénéficier chaque jour des offrandes de la nature.

Alizée Chatenoud

« Scène ouverte »

J'aime les fins de mois ...oui !
Et plus particulièrement le dernier vendredi.
Je l'attends patiemment ...
Je l'affectionne particulièrement.
Après une dure journée qui décourage
Toute envie de sourire,
Je pars pour cet endroit convenu à l'avance
Dont l'accueil chaleureux est une récompense.

Les habitués sont là ; et l'amitié aussi.
On échange des nouvelles, on s'enquiert des absents.
Puis face au tableau noir, et chacun notre tour
On inscrit à la craie le fruit de nos talents

La cloche tinte ... Silence ...
La SCENE est déclarée OUVERTE
Et Catherine se lance,
Guitare en bandoulière.
Les premières notes dansent ...

Nous reprenons en chœur la chanson familière
Portés par le tempo, emportés par l'ambiance.
Et puis viendront un conte, un morceau de violon,
Une histoire amusante, un flot d'accordéon,
Un féru de Brassens et ses belles chansons,
Parodie de Jackson avec ses contorsions ...
Des sanglots de saxo
Des sons d'harmonica
Des gestes théâtraux
Et c'est LAVIKIVA

Entre rires qui fusent et nos conversations
Nous allons vers la table ou nous dégusterons
Nos présents pâtisseries : gâteaux, tartes et crêpes
Et des fruits de saison,
Accompagnés de cidre, de thé ou d'infusions

Il se fait tard ... Il faut rentrer
Avec les bras chargés d'un fagot d'amitié
De quoi tenir un mois
Pour revivre à nouveau
Une sacrée soirée !!!

Bernadette Farina

L'art et la Raison

Tout en le déplorant, il faut pourtant l'admettre :
Disparaît aujourd'hui la noblesse de l'Art.
A-t-il encore un sens, ce mot qui ne peut être
Que beauté, fascinant l'oreille ou le regard ?

L'absurde, la laideur dénie son existence ;
Ils lui maquillent l'âme et déforment l'esprit.
Qui ne serait troublé face à la décadence
De tout ce qui se dit, se dessine et s'écrit ?

La tache de couleur au milieu d'une toile
En ferait, paraît-il, un tableau réussi !
Parlant du cinéma, des horreurs qu'il dévoile,
Il n'est qu'honnêtes gens pour s'en faire du souci.
Toi, Musique éternelle empreinte d'harmonie,
Tu restes la valeur et l'abri merveilleux
Qui nous font oublier cette cacophonie
Puisée au monde fou qui se perd sous nos yeux.

Si notre humanité qu'ébranle la tourmente
Savait que l'Art, parfois, s'unit à la Raison
Pour devenir pilier de son âme changeante,
L'Histoire alors vivrait sa plus belle saison.

*Simone-Amélie Boinot
(tante de Fabienne Lamaud)
Extrait de "Fleurs de Lune"*

Récréation

HUMOUR

Après un naufrage en mer du Nord, un Ecossais apprend qu'il est le seul rescapé du bateau et qu'on n'a pas retrouvé le corps de son épouse.

Il sombre évidemment dans un profond chagrin, mais finit par se consoler en considérant qu'il va économiser les frais d'enterrement ...

Toutefois, la semaine suivante, alors qu'il était déjà rentré chez lui, il reçoit un message télégraphié des services de recherche : « nous avons retrouvé sur une plage la dépouille de votre femme recouverte de crustacés. » Il répond en comptant ses mots : « Vendez crustacés et rejetez appât à la mer ». »

Un automobiliste écrase un poulet ; il s'arrête et le porte
à la ferme la plus proche :
Il est à vous ce poulet que je viens d'écraser ?
Oh ! non, les nôtres ne sont pas aussi plats !

Monsieur, je désire épouser votre fille.
Avez-vous vu ma femme ?
Oui, monsieur, mais j'aime mieux votre fille !

Un monsieur amène sa voiture chez le garagiste, lequel, observant le véhicule, s'exclame
Mon dieu, qu'est-il arrivé ?
Oh, vous savez ce que c'est ... ma femme a foncé dans un mur.
Combien de fois ? demande le carrossier, perplexe ...

Bernadette Farina

Quelques perles du bac... et commentaires d'internautes

« *Quand il y a des problèmes dans le monde, l'ONU envoie des casquettes bleues* »

Comme ça, tous les réfugiés humanitaires se reconnaissent.

« *Mitterand est mort du cancer de l'utérus.* »

Pour quelqu'un qui a eu un enfant caché, c'est presque normal.

« *A l'heure actuelle, je ne peux pas vous donner le PIB du Japon en 1960, mais si vraiment ça vous intéresse, vous le trouverez sans doute sur Google.* »

J'aime beaucoup lorsque le candidat s'adresse directement au correcteur comme s'ils étaient vieux copains...

« *Les deux intestins sont le gros colomb et l'intestin grec.* »

Y-aurait-il donc un rapport avec notre déficit de Grèce ?

« *La deuxième guerre mondiale a duré de 1939 à 1946. Si c'est pas les bonnes dates, c'est parce qu'elle a peut-être duré plus longtemps mais tout le monde le savait pas à l'époque.* »

Faut dire aussi qu'ils étaient plutôt bêtes les gens à cette époque.

Relayés sur le net par Cathy Lech

Gourmet

2000s Archive

JULIA WATSON

IN THE NIGHT KITCHEN

When dusk falls on the Dordogne's farmers markets, rather than pack up their produce and head home, the area's artisanal purveyors prepare dinner to order during a summerlong series of evening feasts.



Except for the picnic tables and plastic chairs, everything at the Audrix night market, a *Marché des Producteurs de Pays*, comes from the region itself.

The best way to get a parking spot at the night food market in Audrix, in southwest France, is to drive up to the tiny village in a Citroën 2CV. The ancient cars—an aggregation of tin cans and elastic bands first produced in 1949 to carry a farmer, his wife, two children, and a dairy churn over plowed fields without spilling a precious drop of milk—are so beloved, the French treat them like pets.

Comité de rédaction

James CHATENOU - Bernadette FARINA - Andrée TEILHAUD - Claude THUILLIER

Mise en page

Laurence NINNIN